



LE LIVRE VERT DES AFF

À la suite d'une décision du conseil d'administration et sous l'impulsion de son président de l'époque, Paul Delouvrier, les Amis de la Forêt de Fontainebleau ont élaboré un « Livre Vert » publié en 1990. Ce document de référence de plus de soixante pages, qui avait l'ambition d'aborder « la totalité des questions que soulève la gestion du domaine forestier » a servi largement de base au statut de protection mis en place avec l'appui de l'Association en 2002. Un certain nombre de propositions ont contribué à infléchir la politique et les pratiques de l'ONF en forêt de Fontainebleau. Au moment où s'élabore le futur plan d'aménagement, il est apparu opportun de citer quelques courts extraits ayant trait, notamment, aux questions sensibles que sont toujours l'uniformisation des peuplements, les coupes rases ou les conditions de l'exploitation forestière.

TENDANCES À L'UNIFORMISATION DES PEUPELEMENTS

L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau considère qu'autrefois la grande variété des peuplements, des essences et des âges entraînait la richesse de la faune et de la flore et que cette richesse s'amenuise constamment au profit de parcelles dont les essences sont de moins en moins diversifiées.

Cette uniformisation, qui augmente les risques de voir la forêt dévastée par les épiphyties, a entraîné la disparition des paysages remarquables qui avaient inspiré les peintres célèbres de l'École de Barbizon. Les sites qu'ils aimaient étaient les landes à callunes et à genêts, les clairières et plaines de graminées, les chaos rocheux, les taillis et boqueteaux ainsi que les futaies étendues et variées. La plupart de ces paysages sont enrésinés naturellement ou l'ont été artificiellement.

Les directives données par l'autorité de tutelle à l'Office national des forêts étant de « produire du bois en secteurs homogènes facilement exploitable par la suite », l'Association des Amis de la Forêt constate sur le terrain une sylviculture de deux espèces prépondérantes : le chêne rouvre et le pin sylvestre. Ce qui entraîne une uniformisation certaine des paysages de la forêt. L'uniformisation a tendance à croître chaque année, et il est évident que sur le plan esthétique ou sur le plan de la richesse biologique elle perd beaucoup. L'Association souhaite que la forêt ne soit plus traitée en totalité en futaie, régulière équienne, mais, reste soumise à des régimes variés : futaie irrégulière, « jardinée » ou « par paquets », et, par endroits, en « taillis sous futaie » avec maintien des clairières et des zones humides.

Les coupes de bois actuellement pratiquées entraînent la disparition progressive d'essences traditionnelles à Fontainebleau comme le hêtre, le charme, le châta-

gnier, le frêne, l'érable, le saule, le pin maritime, le robinier, le peuplier, le prunier, le cerisier et les végétaux fruticifères tels le néflier, le cornouiller, le troène, l'aubépine...

DES COUPES RASES

Ces coupes sont toujours perturbatrices et souvent très destructrices. Tels que pratiqués dans les années 1970, l'arasage des souches et le dessouchage par de gros engins, suivis d'un travail du sol en profondeur très irrégulier par des charrues à disques ont provoqué, sur les sols plus ou moins lessivés de la forêt, la destruction des horizons superficiels humifères qui assurent la stabilité de ces mêmes sols. De plus, l'hydrologie de la parcelle est modifiée

Il est capital, selon l'Association, que pour garder la diversité des richesses de la forêt, la régénération naturelle traite de plus petites surfaces qu'actuellement. Très localement et pour combler les vides ou des insuccès, la régénération artificielle, avec plantation ou semis, pourrait être admise. Les arbres environnants seront alors un abri suffisant, contre le gel et la sécheresse, pour les jeunes semis.

LES INCONVÉNIENTS ET LES NUISANCES LIÉS AUX TRAVAUX SYLVICOLES

L'Association proteste depuis longtemps contre la non-remise en état des parcelles lors des travaux dans les régénérations et les coupes de bois. Il convient de veiller au respect par les adjudicataires des coupes de toutes les clauses particulières des cahiers des charges d'exploitation figurant au catalogue de coupes ONF. Les travaux sylvicoles faits avec de gros engins laissent des marques profondes, créent des irrégularités importantes sur les sols sujets par ailleurs naturellement à l'érosion et au compactage ■